

Rénover un logement, le louer en toute sécurité, bénéficier d'une fiscalité avantageuse... Des solutions adaptées existent pour les propriétaires !

Aujourd'hui, les propriétaires de logements locatifs ou de logements vacants peuvent mobiliser plusieurs dispositifs nationaux et locaux qui encouragent la location de logements privés à loyer abordable :

- **Les aides à l'amélioration** (ANAH, Eco PTZ, CEE, bail à réhabilitation...) : selon la nature des travaux et la vacance du logement, il existe des aides et dispositifs destinés aux propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement en vue de le proposer à la location
- **Les avantages fiscaux** : en fonction de l'effort consenti par le propriétaire pour louer son logement à un niveau de loyer abordable, celui-ci peut bénéficier d'un abattement fiscal pouvant aller jusqu'à 85% de ses revenus fonciers
- **La sécurisation des rapports locatifs** : les assurances privées et la Garantie VISALE d'Action Logement permettent de couvrir le risque d'impayés. De même, mobiliser les services d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale (ACTILOG et IMEOS dans le Haut-Rhin) permet de sécuriser les rapports locatifs à travers des services supplémentaires.

En partenariat avec Saint-Louis Agglomération, des organismes sont à votre disposition.

Obtenir des informations et conseils gratuits auprès de l'ADIL 68 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

- Conseils juridiques, fiscaux et financiers gratuits dans le domaine du logement (location, achat, rénovation, copropriété, fiscalité, investissement...)
- Analyse personnalisée des situations : aides et prêts mobilisables, simulations financières et fiscales...

Contacteur l'ADIL 68

03 89 46 79 50

www.adil68.org / contact@adil68.fr

Permanences à Saint-Louis, Sierentz et Folgensbourg (toutes les infos sur www.adil68.org)

Confier la gestion de son bien à une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

- Gestion Locative Adaptée : étude approfondie des moyens du locataire ; accompagnement dans ses démarches administratives et financières ; suivi du locataire de son entrée dans le logement jusqu'à la fin du bail
- Abattement fiscal des revenus fonciers de 85%
- Sous certaines conditions, une prime exceptionnelle de 1 000 €.

Contacteur ACTILOG

Bâtiment 4.03, Village du Drouot, 02 rue des Flandres, 68100 MULHOUSE

03.89.32.71.35 / contact@actilog.asso.fr / www.actilog.asso.fr

Contacteur IMEOS

1, avenue Kennedy - BP 1025 - 68050 MULHOUSE CEDEX

03.89.33.37.75 / imeos@imeos.asso.fr / www.imeos.fr

Réhabiliter son bien et améliorer un patrimoine grâce au bail à réhabilitation

- Au travers d'un bail à réhabilitation (minimum 12 ans), un opérateur agréé se substitue au propriétaire pour réhabiliter et gérer le bien sur toute la durée du contrat
- A l'issue, le propriétaire est assuré de retrouver son bien en état d'usage.

Contacteur ALEOS

1, avenue Kennedy - BP 1025 - 68050 MULHOUSE CEDEX

03.89.33.37.77 / contact@aleos.asso.fr / www.aleos.asso.fr